HBP
SARL au capital de 5.501.090 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN
574, rue Felix Trombe
Tecnosud
815 222 922 RCS PERPIGNAN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE DU 30 JUIN 2026 ET RESOLUTION VOTEE

1°) Proposition d'affectation du résultat (Perte de 953.082 Euros.)

- en totalité, soit..... 953.082 €.
 au compte Autres Réserves

2°) Résolution votée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide d'affecter la somme de 953.082 Euros, montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, au compte Autres Réserves.

Au titre des trois exercices précédents, il a été distribué un dividende global :

Exercice clos	Dividendes	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/12/2022	357.143 Euros	357.143 Euros	/
31/12/2023	500.000 Euros	500.000 Euros	/
31/12/2024	500.000 Euros	500.000 Euros	/

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,
L'un des co-gérants,

1 BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HBP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE 66100 PERPIGNAN — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 81522292200032 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 024	AG 2 229	795	1 803
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	210 653	AU 90 587	120 066	203 607
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	8 270 884	CT 740 000	7 530 884	7 967 130
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	100	BE	100	111 495
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 310 400	BI	1 310 400	1 300 000
	TOTAL (II)	BJ	9 795 060	BK 832 816	8 962 245	9 584 035
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	215 565	BY	215 565	234 952
	Autres créances (3)	BZ	5 000 516	CA 866 382	4 134 134	4 693 875
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 149 714	CG	2 149 714	1 666 957
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 891	CI	32 891	32 192
	TOTAL (III)	CJ	7 398 686	CK 866 382	6 532 304	6 627 975
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 193 747	1A 1 699 198	15 494 549	16 212 010

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 501 090)	DA	5 501 090	5 501 090
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	167 260	122 169
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	944 434	587 721
	Report à nouveau	DH		
	S¿TVMJBU!EF!M¶FYFSDJDF!)cØoØjdf !pv!qfsuf *	DI	(953 082)	901 804
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 659 702	7 112 784
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 362 949	2 971 553
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	2 318	1 761
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 207	77 071
	Dettes fiscales et sociales	DY	341 221	84 043
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 054 153	5 964 800
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	9 834 847	9 099 227
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 494 549	16 212 010

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 435 419	6 809 474
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		39

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue — Biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue — Services*	FG	1 512 287	FH		FI	1 512 287	1 375 322
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 512 287	FK		FL	1 512 287	1 375 322
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 235	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		10 180
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	137 895	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 103	21
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	1 659 520	1 385 522
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	499 909	354 436
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	48 844	34 972
	Salaires et traitements*					FY	723 150	620 740
	Cotisations sociales (10)					FZ	286 273	238 528
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. - dotations aux amortissements* (14)					GA	38 132	37 987
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	866 382	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	167 059	
	Autres charges (12)					GE	587	12
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 630 337	1 286 674
	2!.!S¿TVMUBU!E(FYQMPJUBUJPO!)J.!JJ*					GG	(970 816)	98 848
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	800 000	870 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	104 580	179 274
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	904 580	1 049 274
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	740 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	183 693	226 970
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	923 693	226 970
	3!.!S¿TVMUBU!GJOBODJFS!)W.!WJ*					GV	(19 114)	822 304
	4!.!S¿TVMUBU!DPVSBOUBWBOUJNQ.UT!)J.!JJ, !JJJ.!JW., !W.!WJ*					GW	(989 930)	921 152

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)	**(VIII)**	HH	232
5!.!S¿TVMUB U!FYDFQUJPOOFMM)WJJ.!WJJJ*			HI	(232)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		**(X)**	HK	(36 848) / 19 116
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 564 100 / 2 434 796
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 517 182 / 1 532 993
6!.!C¿O¿GJDF!PV!OFSUF!)Upubm!eft!qspevjut!.!upubm!eft!di bshft*			HN	(953 082) / 901 804

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

				Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *		HP		10 151
	Dont - Crédit bail immobilier		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 44 753	A2	73 660	72 394
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11 — dont cotisations Madelin A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	5
Etat des provisions	5
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Evaluation des immobilisations corporelles	6
Evaluation des amortissements	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Disponibilités en Euros	7
Charges à payer	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	8
Honoraires des commissaires aux comptes	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	8
Montant des engagements financiers	9
Engagement en matière de pensions et retraites	10
Liste des filiales et participations	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 494 549.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 512 287.07 Euros et dégageant un déficit de 953 082.13- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Provision sur titres de participations et des créances rattachées

Au cours de l'exercice, la société a constaté une dépréciation de la valeur des titres détenus dans la SAS START FOOD et la SAS START BEAUTY, pour un montant de 740 000 euros afin de tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à la date de clôture. Par ailleurs, compte tenu des perspectives de recouvrement des avances consenties à ces sociétés, une provision pour dépréciation des créances rattachées (comptes courants d'associé) a également été constituée pour un montant de 866 382 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de plan comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

1. Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives
- la suppression de la technique de transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature, afin notamment d'assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers
- refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a donc été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transfert de charges.

2. Modalités de première application et comparabilité (exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.

- Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

- Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

* Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".

* Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne "Charges constatées d'avance" est désormais intégrée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances".

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 1er janvier 2018 intégre la société SPORTS ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société STAR BEAUTY à compter du 1er janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 1er janvier 2023. En date du 30 avril 2024, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration à la société START FOOD à compter du 1er janvier 2024. En date du 30 avril 2025, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration aux sociétés START SERVICES, START DISTRIB et JSP à compter du 1er janvier 2025.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 024		
Installations générales agencements aménagements divers	109 939		5 355
Matériel de transport	139 115		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 637		3 892
TOTAL	294 691		9 247
Autres participations	7 967 130		303 754
Autres titres immobilisés	111 495		
Prêts, autres immobilisations financières	1 300 000		10 400
TOTAL	9 378 625		314 154
TOTAL GENERAL	9 676 339		323 401

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 024	3 024
Installations générales agencements aménagements divers			115 293	115 293
Matériel de transport		93 285	45 830	45 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 529	49 529
TOTAL		93 285	210 652	210 652
Autres participations			8 270 884	8 270 884
Autres titres immobilisés		111 395	100	100
Prêts, autres immobilisations financières			1 310 400	1 310 400
TOTAL		111 395	9 581 384	9 581 384
TOTAL GENERAL		204 680	9 795 060	9 795 060

Au cours de l'exercice, la société HBP a acquis 2000 actions de la SAS SPORTS FAME et a participé à une augmentation du capital social.

La société HBP détient les participations suivantes :

2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100 % de détention
100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100 % de détention
7500 actions de la SAS SPORTS ASSO 4 soit 100 % de détention
200 actions de la SAS AK66 soit 100 % de détention
10 actions de la SAS KA34 soit 1 % de détention
100 actions de la SAS SIB66 soit 100 % de détention
100 actions de la SAS START FORM soit 100 % de détention
100 actions de la SAS START RECRUT soit 100 % de détention
300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100 % de détention
200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20 % de détention
1000 actions de la SAS ASR soit 100 % de détention
100 actions de la SAS S2S soit 100 % de détention
2000 actions de la SAS START LUX soit 100 % de détention
10000 actions de la SAS START FOOD soir 100 % de détention
1000 actions de la SAS START UNION soit 100 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100 % de détention
1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100 % de détention
1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100 % de détention
600 parts sociales de la SCI BLP 2025 soit 60 % de détention
300 actions de la SAS START SPORTS soit 60 % de détention
1000 actions de la SAS TEAM UP TALENTS soit 100 % de détention
122000 actions de la SAS SPORTS FAME soit 100 % de détention

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 221	1 008		2 229
Installations générales agencements aménagements divers	29 890	7 999		37 889
Matériel de transport	26 529	23 120	37 621	12 029
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 665	6 004		40 669
TOTAL	91 083	37 124	37 621	90 587
TOTAL GENERAL	92 304	38 132	37 621	92 815

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 008				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 999				
Matériel de transport	23 120				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 004				
TOTAL	37 124				
TOTAL GENERAL	38 132				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		740 000			740 000
Autres provisions pour dépréciation		866 382			866 382
TOTAL		1 606 382			1 606 382
TOTAL GENERAL		1 606 382			1 606 382
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		866 382			
financières		740 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 310 400	0	1 310 400
Autres créances clients	215 565	215 565	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 654	6 654	
Divers état et autres collectivités publiques	833	833	
Groupe et associés	4 992 149	4 992 149	
Débiteurs divers	881	881	
Charges constatées d'avance	32 891	32 891	
TOTAL	6 559 372	5 248 972	1 310 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 362 949	963 521	2 201 896	197 532
Emprunts et dettes financières divers	2 318	2 318		
Fournisseurs et comptes rattachés	74 207	74 207		
Personnel et comptes rattachés	26 931	26 931		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 020	52 020		
Impôts sur les bénéfices	230 343	230 343		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 820	29 820		
Autres impôts taxes et assimilés	2 106	2 106		
Groupe et associés	6 051 988	6 051 988		
Autres dettes	2 165	2 165		
TOTAL	9 834 847	7 435 419	2 201 896	197 532
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 212 820			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	821 385			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 936
Dettes fiscales et sociales	32 567
Autres dettes	1 214
Total	62 035

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	10
Total	15

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9400 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 042 968
Total	1 042 968

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 1 300 000
Montant restant dû en capital : 472 662
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE M.BORONAD ET CAUTION
: FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 700 000
Montant restant dû en capital : 254 510
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE DE M. BORONAD

Emprunt du : 10/04/2025
Montant initial de cette garantie : 1 500 000
Montant restant dû en capital : 315 796
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2032
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE DE M.BORONAD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	6 980 000
Total (1)	6 980 000
(1) Dont concernant les filiales	3 725 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 255 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START DISTRIB d'un montant de 350000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JSP OPTIC AUDIO d'un montant de 500000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START FOOD d'un montant de 150000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 1 900 000 euros. Cette garantie est limitée à 47 000 euros.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

société LUCAS d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la société START SPORTS, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à SIX (6) mois de loyers et de charges, soit TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37500 €) en principal et pour la durée du bail.

Caution personne morale de la société HBP pour le prêt contracté pour sa filiale START SPORTS d'un montant de 700 000 €

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif ne sont pas considérés comme significatifs au 31/12/2025.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
-SAS JSP OPTIC AUDIO	10 000	232 742	100.00	10 000	10 000	554 731		615 530	68 525		
-SAS JB OPTIC	50 000	2 787 718	100.00	2 640 000	2 640 000			6 984 311	194 341	300 000	
-SAS SPORT ASSO 4	75 000	478 106	100.00	390 835	390 835	1 228 725		3 366 748	39 357		
-SARL AK66	2 000	713 627	100.00	2 000	2 000			834 605	212 084		
-SAS SIB 66	20 000	864 353	100.00	20 000	20 000			842 529	238 976		
-SAS START-FORM	1 000	149 217	100.00	1 000	1 000			253 185	60 038		
-START-BEAUTY	730 000	1 004 357	100.00	730 000		466 382		311 122	122 103		
-SAS START-RECRUT	1 000	252 221	100.00	1 000	1 000			90 800	46 616		
-2JF OPTIC AUDIO	15 000	4 015 782	100.00	1 466 817	1 466 817			6 915 114	608 467	500 000	
-SAS START SERVICES	10 000	254 797	100.00	10 000	10 000			502 661	118 500		
-S2S	2 000	319 093	100.00	2 000	2 000			503 493	47 153		
-SAS START LUX	2 000	6 024	100.00	2 000	2 000	163 721		76 186	14 751		
-SAS START DISTRIB	10 000	403 695	100.00	10 000	10 000	160 904		4 800 598	435 622		
-SAS START FOOD	10 000	559 542	100.00	10 000		1 188 359		1 261 869	37 894		
-SAS TEAM UP	10 000	1 306	100.00	10 000	10 000	6 592		126 000	1 306		
-SAS SPORTS FAME	122 000	28 469	100.00	303 754	303 754	563 283		937 038	52 352		
-SAS ARGELES SPORT RETAIL	50 000	1 412 301	100.00	2 647 678	2 647 678			4 755 926	166 979		
-SAS START SPORTS	5 000	30 230	60.00	3 000	3 000	21 262		1 230 995	30 230		
-SCI BLP 2025	1 000	81 666	60.00	600	600	164 521		80 000	81 666		
-SAS START UNION	10 000	2 547	100.00	10 000	10 000				209		
-...											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-SCI BP 2021	1 000	398 441	20.00	200	200			560 635	189 784		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Audit, expertise comptable, RSE, conseil
ifec
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Ordre Région Paris Île-de-France

ifec groupe

HBP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

HBP
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 5.501.090 EUROS
SIEGE SOCIAL : 574 RUE FELIX TROMBE
TECNOSUD
66100 PERPIGNAN
R.C.S. PERPIGNAN : 815 222 922

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée générale de la société HBP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **HBP** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux titres de participation qui représentent l'essentiel des valeurs d'actif. Nous nous sommes assurés que les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 Décembre 2025, étaient correctement retranscrits dans les comptes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire des titres détenus des sociétés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier, le 12 Juin 2026.
Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Michel TRIAL

Nicolas SENMARTIN

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HBP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE 66100 PERPIGNAN — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 81522292200032 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 024	AG 2 229	795	1 803
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	210 653	AU 90 587	120 066	203 607
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	8 270 884	CT 740 000	7 530 884	7 967 130
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	100	BE	100	111 495
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 310 400	BI	1 310 400	1 300 000
	TOTAL (II)	BJ	9 795 060	BK 832 816	8 962 245	9 584 035
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	215 565	BY	215 565	234 952
	Autres créances (3)	BZ	5 000 516	CA 866 382	4 134 134	4 693 875
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 149 714	CG	2 149 714	1 666 957
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 891	CI	32 891	32 192
	TOTAL (III)	CJ	7 398 686	CK 866 382	6 532 304	6 627 975
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 193 747	1A 1 699 198	15 494 549	16 212 010

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.501.090.....)	DA	5 501 090	5 501 090
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	167 260	122 169
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	944 434	587 721
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(953 082)	901 804
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 659 702	7 112 784
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 362 949	2 971 553
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	2 318	1 761
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 207	77 071
	Dettes fiscales et sociales	DY	341 221	84 043
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 054 153	5 964 800
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	9 834 847	9 099 227
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 494 549	16 212 010

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 435 419	6 809 474
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		39

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue — Biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue — Services*	FG	1 512 287	FH		FI	1 512 287	1 375 322
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 512 287	FK		FL	1 512 287	1 375 322
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 235	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		10 180
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	137 895	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 103	21
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	1 659 520	1 385 522
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	499 909	354 436
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	48 844	34 972
	Salaires et traitements*					FY	723 150	620 740
	Cotisations sociales (10)					FZ	286 273	238 528
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. — - dotations aux amortissements* (14)					GA	38 132	37 987
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. — - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	866 382	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	167 059	
	Autres charges (12)					GE	587	12
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 630 337	1 286 674
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(970 816)	98 848
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	800 000	870 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	104 580	179 274
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	904 580	1 049 274
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	740 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	183 693	226 970
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	923 693	226 970
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(19 114)	822 304
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(989 930)	921 152

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : HBP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)	HH		232
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		(232)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(36 848)	19 116
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 564 100	2 434 796
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 517 182	1 532 993
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	(953 082)	901 804
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		10 151
(3) Dont	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 44 753	A2	73 660	72 394
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11 — dont cotisations Madelin A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 494 549.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 512 287.07 Euros et dégageant un déficit de 953 082.13- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Provision sur titres de participations et des créances rattachées

Au cours de l'exercice, la société a constaté une dépréciation de la valeur des titres détenus dans la SAS START FOOD et la SAS START BEAUTY, pour un montant de 740 000 euros afin de tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à la date de clôture. Par ailleurs, compte tenu des perspectives de recouvrement des avances consenties à ces sociétés, une provision pour dépréciation des créances rattachées (comptes courants d'associé) a également été constituée pour un montant de 866 382 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de plan comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

1. Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives
- la suppression de la technique de transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature, afin notamment d'assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers
- refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a donc été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transfert de charges.

2. Modalités de première application et comparabilité (exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.

- Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

- Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

* Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".

* Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne "Charges constatées d'avance" est désormais intégrée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances".

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 1er janvier 2018 intégre la société SPORTS ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société STAR BEAUTY à compter du 1er janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 1er janvier 2023. En date du 30 avril 2024, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration à la société START FOOD à compter du 1er janvier 2024. En date du 30 avril 2025, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration aux sociétés START SERVICES, START DISTRIB et JSP à compter du 1er janvier 2025.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 024		
Installations générales agencements aménagements divers	109 939		5 355
Matériel de transport	139 115		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 637		3 892
TOTAL	294 691		9 247
Autres participations	7 967 130		303 754
Autres titres immobilisés	111 495		
Prêts, autres immobilisations financières	1 300 000		10 400
TOTAL	9 378 625		314 154
TOTAL GENERAL	9 676 339		323 401

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 024	3 024
Installations générales agencements aménagements divers			115 293	115 293
Matériel de transport		93 285	45 830	45 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 529	49 529
TOTAL		93 285	210 652	210 652
Autres participations			8 270 884	8 270 884
Autres titres immobilisés		111 395	100	100
Prêts, autres immobilisations financières			1 310 400	1 310 400
TOTAL		111 395	9 581 384	9 581 384
TOTAL GENERAL		204 680	9 795 060	9 795 060

Au cours de l'exercice, la société HBP a acquis 2000 actions de la SAS SPORTS FAME et a participé à une augmentation du capital social.

La société HBP détient les participations suivantes :

2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100 % de détention
100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100 % de détention
7500 actions de la SAS SPORTS ASSO 4 soit 100 % de détention
200 actions de la SAS AK66 soit 100 % de détention
10 actions de la SAS KA34 soit 1 % de détention
100 actions de la SAS SIB66 soit 100 % de détention
100 actions de la SAS START FORM soit 100 % de détention
100 actions de la SAS START RECRUT soit 100 % de détention
300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100 % de détention
200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20 % de détention
1000 actions de la SAS ASR soit 100 % de détention
100 actions de la SAS S2S soit 100 % de détention
2000 actions de la SAS START LUX soit 100 % de détention
10000 actions de la SAS START FOOD soir 100 % de détention
1000 actions de la SAS START UNION soit 100 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100 % de détention
1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100 % de détention
1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100 % de détention
600 parts sociales de la SCI BLP 2025 soit 60 % de détention
300 actions de la SAS START SPORTS soit 60 % de détention
1000 actions de la SAS TEAM UP TALENTS soit 100 % de détention
122000 actions de la SAS SPORTS FAME soit 100 % de détention

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 221	1 008		2 229
Installations générales agencements aménagements divers	29 890	7 999		37 889
Matériel de transport	26 529	23 120	37 621	12 029
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 665	6 004		40 669
TOTAL	91 083	37 124	37 621	90 587
TOTAL GENERAL	92 304	38 132	37 621	92 815

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 008				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 999				
Matériel de transport	23 120				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 004				
TOTAL	37 124				
TOTAL GENERAL	38 132				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		740 000			740 000
Autres provisions pour dépréciation		866 382			866 382
TOTAL		1 606 382			1 606 382
TOTAL GENERAL		1 606 382			1 606 382
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		866 382			
financières		740 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 310 400	0	1 310 400
Autres créances clients	215 565	215 565	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 654	6 654	
Divers état et autres collectivités publiques	833	833	
Groupe et associés	4 992 149	4 992 149	
Débiteurs divers	881	881	
Charges constatées d'avance	32 891	32 891	
TOTAL	6 559 372	5 248 972	1 310 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 362 949	963 521	2 201 896	197 532
Emprunts et dettes financières divers	2 318	2 318		
Fournisseurs et comptes rattachés	74 207	74 207		
Personnel et comptes rattachés	26 931	26 931		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 020	52 020		
Impôts sur les bénéfices	230 343	230 343		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 820	29 820		
Autres impôts taxes et assimilés	2 106	2 106		
Groupe et associés	6 051 988	6 051 988		
Autres dettes	2 165	2 165		
TOTAL	9 834 847	7 435 419	2 201 896	197 532
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 212 820			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	821 385			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 936
Dettes fiscales et sociales	32 567
Autres dettes	1 214
Total	62 035

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	10
Total	15

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9400 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 042 968
Total	1 042 968

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 1 300 000
Montant restant dû en capital : 472 662
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE M.BORONAD ET CAUTION
: FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 700 000
Montant restant dû en capital : 254 510
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE DE M. BORONAD

Emprunt du : 10/04/2025
Montant initial de cette garantie : 1 500 000
Montant restant dû en capital : 315 796
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2032
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONNELLE DE M.BORONAD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	6 980 000
Total (1)	6 980 000
(1) Dont concernant les filiales	3 725 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 255 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START DISTRIB d'un montant de 350000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JSP OPTIC AUDIO d'un montant de 500000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START FOOD d'un montant de 150000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 1 900 000 euros. Cette garantie est limitée à 47 000 euros.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

société LUCAS d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la société START SPORTS, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à SIX (6) mois de loyers et de charges, soit TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37500 €) en principal et pour la durée du bail.

Caution personne morale de la société HBP pour le prêt contracté pour sa filiale START SPORTS d'un montant de 700 000 €

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif ne sont pas considérés comme significatifs au 31/12/2025.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

HBP
66100 PERPIGNAN

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-SAS JSP OPTIC AUDIO	10 000	232 742-	100.00	10 000	10 000	554 731		615 530	68 525-		
-SAS JB OPTIC	50 000	2 787 718	100.00	2 640 000	2 640 000			6 984 311	194 341	300 000	
-SAS SPORT ASSO 4	75 000	478 106-	100.00	390 835	390 835	1 228 725		3 366 748	39 357-		
-SARL AK66	2 000	713 627	100.00	2 000	2 000			834 605	212 084		
-SAS SIB 66	20 000	864 353	100.00	20 000	20 000			842 529	238 976		
-SAS START-FORM	1 000	149 217	100.00	1 000	1 000			253 185	60 038		
-START-BEAUTY	730 000	1 004 357-	100.00	730 000		466 382		311 122	122 103-		
-SAS START-RECRUT	1 000	252 221	100.00	1 000	1 000			90 800	46 616		
-2JF OPTIC AUDIO	15 000	4 015 782	100.00	1 466 817	1 466 817			6 915 114	608 467	500 000	
-SAS START SERVICES	10 000	254 797	100.00	10 000	10 000			502 661	118 500		
-S2S	2 000	319 093	100.00	2 000	2 000			503 493	47 153		
-SAS START LUX	2 000	6 024-	100.00	2 000	2 000	163 721		76 186	14 751		
-SAS START DISTRIB	10 000	403 695	100.00	10 000	10 000	160 904		4 800 598	435 622		
-SAS START FOOD	10 000	559 542-	100.00	10 000		1 188 359		1 261 869	37 894-		
-SAS TEAM UP	10 000	1 306-	100.00	10 000	10 000	6 592		126 000	1 306-		
-SAS SPORTS FAME	122 000	28 469	100.00	303 754	303 754	563 283		937 038	52 352		
-SAS ARGELES SPORT RETAIL	50 000	1 412 301	100.00	2 647 678	2 647 678			4 755 926	166 979		
-SAS START SPORTS	5 000	30 230	60.00	3 000	3 000	21 262		1 230 995	30 230		
-SCI BLP 2025	1 000	81 666-	60.00	600	600	164 521		80 000	81 666-		
-SAS START UNION	10 000	2 547-	100.00	10 000	10 000				209-		
-...											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-SCI BP 2021	1 000	398 441	20.00	200	200			560 635	189 784		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											